

## **Groupe de Travail Lieux de Musiques Actuelles (GTLIMA)**

### **4 juin 2013**

#### **– Validation du vade-mecum sur les SOLIMA**

Le vade-mecum a été validé en séance plénière du CCTDC. La Ministre de la Culture et les associations de collectivités se sont félicitées du travail effectué dans le cadre du GTLIMA.

La mise à jour du vade-mecum avait été planifiée une fois par an. Ce travail débutera fin septembre 2013 en concertation avec les associations selon une méthode identique à celle mise en œuvre pour la rédaction du vade-mecum.

#### **– SOLIMA, une démarche qui suscite l'intérêt d'autres disciplines**

La démarche des SOLIMA consiste à travailler à l'échelle d'un territoire pour mettre en réseau et assurer la visibilité des professionnels et des acteurs concernés. L'intérêt pour cette démarche a été relevé par la DGCA pour d'autres disciplines, telles que les arts de la rue ou le cirque voire le spectacle pour le jeune public. Cet élargissement de la démarche au-delà du spectacle vivant est appuyé par la FNCC, notamment pour le cinéma dans certains territoires.

#### **– Une réflexion vers davantage d'ouverture**

Quel est le rôle des lieux non conventionnés, non labellisés ? Ces lieux non subventionnés ou faiblement aidés, sont indispensables puisqu'ils portent des éléments de régénération. Ils pourraient, le cas échéant, constituer de futures SMAC et constituent un réseau complémentaire aux labels. Une ouverture de la démarche vers les lieux spécialisés tels que les lieux jazz ou de musiques traditionnelles, permettrait de poursuivre la logique d'ensemble des SMAC vers la globalité du concept musiques actuelles.

#### **- Etat des lieux des projets de lois susceptibles d'impacter le fonctionnement des SOLIMA.**

Un point de situation a été présenté sur les dernières évolutions des projets de lois de décentralisation. Les incertitudes persistent tant que les examens et modifications n'ont pas été achevés par les différentes institutions, notamment par le Sénat.

Dans le cadre de gouvernance territoriale en train de se mettre en place, la place du CCTDC n'est pas encore fixée.

Le lien entre le CCTDC et le GTLIMA demande à être examiné. Une évolution est déjà possible pour un fonctionnement autonome de ce groupe de travail. Une organisation simplifiée du GTLIMA permettrait la tenue d'une ou deux réunions dans le cadre du CCTDC et un fonctionnement autonome par ailleurs.

#### **– Diffusion et connaissance de la démarche SOLIMA**

Afin d'assurer une meilleure visibilité de la démarche SOLIMA, il est envisagé de créer une rubrique CCTDC / SOLIMA sur le site internet du Ministère de la Culture. Néanmoins cette nouvelle rubrique sera soumise aux règles de sécurité du ministère, il n'est donc pas assuré qu'un site collaboratif de partage de documents soit possible.

Les services du MCC vont faire un point sur ce qui est envisageable sur le site du MCC, les partenaires seront alors sollicités à l'automne en fonction des alternatives possibles.

Il est prévu de faire parvenir aux Préfets et aux DRAC les documents validés par le CCTDC.

– **Territoire d'action pertinent**

L'espace de fonctionnement d'un SOLIMA n'est pas contraint à une échelle administrative ni à une nature de collectivité territoriale. Il est rappelé que le niveau départemental est une échelle administrativement pertinente, mais pas nécessairement adaptée aux bassins de vie et d'action. Un changement de paradigme de l'action publique est en cours à cet égard et déjà à l'œuvre dans cette démarche.

– **Démarche de SOLIMA et Modernisation de l'Action Publique (MAP)**

Le contexte général de la MAP est rappelé avec les trois questions sous-jacentes : éviter les doublons, structurer l'administration territoriale de l'Etat et évaluer les politiques publiques.

Pour le Ministère de la Culture, les actions sont co-financées par les collectivités territoriales. Un problème se pose donc si l'entrée « suppression des doublons » seule est examinée.

Le calendrier envisagé est un diagnostic pour l'été avec des préconisations à l'automne.

Le MCC cherche donc à évaluer les impacts des subventions attribuées pour des activités artistiques et culturelles, auprès de la population, et les retombées des activités culturelles sur l'économie « externalités positives ». Dans un contexte de recherches d'économies structurelles, l'enjeu est de montrer que certains secteurs comme les musiques actuelles, ne sont sans doute pas financés à la hauteur des impacts réels générés : cohésion sociale, attractivité des territoires.

Le partenariat Etat-collectivités est la condition de l'autonomie et de la qualité des projets. Cette politique partagée se coconstruit sur les points de convergence entre Etat et collectivités dans une perspective de complémentarité.

– **Point sur la Mission Musique**

La Mission Musique, commune entre la DGCA et la DGMIC, pour moderniser et rationaliser les structures d'intérêt général et faire suite aux travaux de l'association de préfiguration du centre national de la musique, APCNM, et donner suite au rapport Lescure « acter 2 de l'exception culturelle » poursuit ses travaux. A noter qu'un temps devrait être dédié spécifiquement à ce sujet en CCTDC au mois de septembre.

– Pistes de travail :

Groupe de travail en septembre avec les CT sous l'égide du CCTDC.

Travail du GTLIMA sur l'enseignement et les pratiques artistiques. Calendrier à fixer.

Demande d'Art Vivant et départements pour un échange sur les schémas départementaux d'enseignement artistique et leur évaluation.